



Aix en Provence

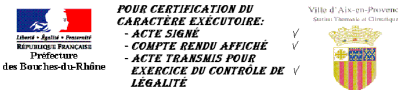
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-273

Séance publique du

29 septembre 2014

Présidence de **Maryse JOISSAINS MASINI**
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140929-51042-DE-1-1_0
Date de signature : 30/09/2014
Date de réception : mardi 30 septembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : STATIONNEMENT DE VÉHICULES MUNICIPAUX AU PARKING PASTEUR - LOCATION DE 14 PLACES AUPRÈS DE LA SEMEPA

Le 29 septembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/09/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : S. DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



01.09

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation -
Informatique et RRH
Département Ressources et Relations
Humaines

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2014

Nomenclature : 4.4

Autres categories de personnels

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

CO-RAPPORTEUR(S) : M. DELOCHE Gérard

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : STATIONNEMENT DE VÉHICULES MUNICIPAUX AU PARKING PASTEUR -
LOCATION DE 14 PLACES AUPRÈS DE LA SEMEPA- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération du 21 juillet 1994, la ville a loué des places de stationnements destinées à l'usage de véhicules municipaux auprès de la SEMEPA.

Par Délibération n° 2001-0403 du 17 mai 2001 la Ville a signé une convention avec la Société d'Economie Mixte d'équipement du Pays d'Aix de la Ville d'Aix-en-Provence (SEMEPA) afin de porter à 250 le nombre de places de parking de stationnement destinés à l'usage des véhicules municipaux dont 12 ont été transférées à la CPA lors du transfert du personnel. A ce jour, et suite à l'avenant n° 2 à la convention n° 34891 du 20 juin 2001 présenté au Conseil Municipal du 17 décembre 2012, la Ville gère 318 abonnements.

Par ailleurs, par délibération du Conseil Municipal n° 2002-0159 du 7 mars 2002, un avenant complète l'article 3 de cette convention afin de réactualiser le tarif des abonnements, dont les tarifs actuels ont été fixés par délibération du 9 décembre 2009.

Aujourd'hui, il convient pour réactualiser le nombre de places de parking en fonction de nouveaux besoins liés à la prise en charge des abonnements des Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) en charge de la verbalisation des infractions au stationnement payant, de modifier la convention n° 34 891 du 20 juin 2001.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** sur le principe de porter à 332 (soit 14 places supplémentaires au Parking Pasteur) le nombre de places louées par la Ville à la SEMEPA

- **AUTORISER** en conséquence Mme le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention correspondante entre la Ville et la SEMEPA sachant que la dépense annuelle incidente sera de l'ordre de 12 320 € (douze Mille trois cent vingt euros) toutes charges comprises et imputée au budget de la Ville sur le chapitre 920 20 6188-1622 : personnel permanent : services généraux Administration générale de la Collectivité.

DL.2014-273 - STATIONNEMENT DE VÉHICULES MUNICIPAUX AU PARKING PASTEUR -
LOCATION DE 14 PLACES AUPRÈS DE LA SEMEPA-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/09/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION N° 34891 DU 20 JUIN 2001

ENTRE :

La Ville d'Aix-en-Provence représentée par Madame le Maire,

D'une part,

ET :

La Société d'Economie Mixte d'Equipement du Pays d'Aix (S.E.M.E.P.A.)
Représentée par son Président,

D'autre part

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ART. 1 :

L'article 1 de la convention n° 34 891 du 20 juin 2001 est modifié comme suit :

La présente convention a pour objet la location sous forme d'abonnement, de 332 places de stationnement réparties dans les parcs de la Ville d'Aix-en-Provence de la façon suivante :

- 84 dans le parc Signoret,
- 60 dans le parc Méjanes,
- 165 dans le parc Pasteur,
- 14 dans le parc Mignet,
- 9 dans le parc Carnot.

ART.2 :

Les tarifs des abonnements restent fixés comme prévu à l'art 1 de l'avenant approuvé par le Conseil Municipal 17 mai 2001 modifiant l'art 3 de la convention n° 34 891 du 20 juin 2001.

ART 3 :

Les autres clauses de la convention en date du 20 juin 2001 approuvé par le Conseil Municipal du 17 mai 2001 restent inchangées.

Fait à Aix-en-Provence, le

Le président de la S.E.M.E.P.A.

Le Maire d'Aix-en-Provence